

## **Des modifications interviennent sur le FCP CNP Moyen Terme**

### Introduction de la possibilité d'investir sur des titres intégrant des dérivés et modification du benchmark d'information

Nous informons les porteurs de parts du FCP CNP Moyen Terme (part N C/D : FR0011047323), **qu'à partir du 31 octobre 2019**, le fonds sera autorisé à intervenir sur des titres intégrant des dérivés, à savoir des obligations pouvant contenir des options de remboursement anticipé (« callable » ou « puttable »), à hauteur de 15 % maximum de l'actif net.

Par ailleurs, il a été décidé de remplacer le benchmark d'information qui était l'Eonia capitalisé par l'Ester capitalisé. L'Ester (« Euro Short-Term Rate ») est un nouveau taux d'intérêt interbancaire de référence, calculé par la Banque centrale européenne (BCE). L'Ester reflète les coûts des opérations d'emprunt au jour le jour libellées en euros sur le marché interbancaire pour les banques de la zone euro. Il est établi chaque matin et publié à 9h sur la base de données récupérées au plus tard à 7h auprès de 52 banques. L'Ester est officiellement lancé le 2 octobre 2019 avec pour ambition de remplacer l'Eonia d'ici à 2022.

Les autres caractéristiques de ce FIA demeurent inchangées.

La documentation juridique du FIA décrivant l'ensemble de ses caractéristiques est disponible auprès d'OSTRUM ASSET MANAGEMENT.

Elle peut vous être adressée dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de :

- OSTRUM ASSET MANAGEMENT  
« Client Relationship Management »  
43, avenue Pierre Mendès-France  
75013 PARIS
- ou de [contact@ostrum.com](mailto:contact@ostrum.com)